TRIBUNE LIBRE

Pour les Commerçants

Les dispositions fiscales ne doivent pas favoriser certains contribuables aux dépens d'autres. Sous le régime actuel la taxe sur le chiffre d'affaires avantage, sans conteste, certains commerçants et industriels au préjudice de leurs confrères. En effet des produits identiques, lorsqu'ils sont offerts à la vente, ne sont pas également grevés par cette taxe, le nombre des impositions qui les ont frappés dépendant du caractère de l'entreprise commerciale dans laquelle ils sont achetés par les consommateurs.

Le chiffre d'affaires est devenu un impôt de transmission : il lèse des intérêts légitimes.

Le maintien de la législation en vigueur provoquerait des changements dans l'organisation commerciale actuelle et notamment la transformation d'un grand nombre de commerçants en courtiers, industriels ou tâcherons, ce qui aurait pour résultat de réduire considérablement le rendement de cette taxe.

Pour toutes ces raisons, il importe de la remplacer par un impôt qui atteigne le but poursuivi, en procurant à l'Etat les mêmes ressources.

Le nouvel impôt devra frapper chaque produit d'une taxe de même importance c'est-à-dire que le consommateur devra verser avec le prix d'achat de la marchandise, la même somme en profit du Trésor, quels que soient le lieu de la vente et la personne du vendeur.

Pour arriver au résultat souhaité, sans entraîner de nouvelles charges pour les assujettis, il est nécessaire que ce nouvel impôt soit perçu en une seule fois pour chaque article livré au consommateur, de telle sorte que l'assujetti n'ait pas à en faire l'avance.

Enfin, la perception de cet impôt sur les marchandises destinées à l'exportation constituerait une entrave considérable pour l'exportation qu'elle rendrait absolument impossible dans beaucoup de cas.

La taxe sur le chiffre d'affaires faites dans les industries et le commerce d'alimentation notamment serait supprimée et remplacée par un impôt « ad valorem » de consommation qui ne frapperait qu'une seule fois les articles visés. Cet impôt pourrait s'établir de la façon suivante :

1° Articles importés. — Sur le prix de vente, par l'importateur, au premier acquéreur. Payable par l'importateur ;

2° Produits agricoles vendus sans aucune transformation. — Sur le prix d'achat, par le premier acquéreur. Payable par celui-ci ;

3° Produits transformés. — Sur le prix de vente, par le dernier transformateur et celui pour le compte duquel la transformation serait faite. Payable par celui-ci.

Le payement de cet impôt ne serait exigible des assujettis qu'après qu'ils l'auraient eux-mêmes récupéré de leurs clients.

Le montant dudit impôt serait obligatoirement facturé séparément par les assujettis et ensuite par les autres commerçants lorsqu'ils vendront eux-mêmes, à des commerçants.

Et le fait pour un industriel ou un commerçant d'avoir, dans une transaction entre commerçants, incorporé cet impôt dans le prix de vente serait l'objet d'une sanction pénale.

La loi établissant cet impôt stipulerait qu'il ne pourrait atteindre que les produits destinés à la consommation française et que ceux exportés en seraient exempts.

Nous nous rallions à la résolution suivante, votée par la Commission d'étude de la taxation à la perception dans l'industrie et le commerce de l'alimentation.

« Consultée par le Ministère des Finances sur les conditions dans lesquelles des taxes de remplacement « ad valorem » pourraient être substituées à l'impôt sur le chiffre d'affaires, la Commission créée à cet effet pour l'alimentation pense que, pour établir de semblables taxes de remplacement, les diverses marchandises et produits alimentaires doivent être divisés en trois catégories :

« 1° Produits importés consommables en l'état.

« 2° Produits du sol français consommables en l'état ;

« 3° Produits français et importés subissant une transformation ou destinés à la fabrication.

« Pour le premier groupe, le stade de perception de la taxe serait établi à l'entrée en France lors du dédouanement.

« Pour le second groupe, la taxe serait perçue chez le premier acheteur à la production.

« Pour le troisième groupe, la taxe serait perçue à la sortie de la fabrication, au moment où le produit, entièrement fini, est livré au négoce.

« Afin de faciliter l'application de cette taxe, les catégories professionnelles intéressées seront consultées, en ce qui concerne leur industrie ou leur commerce, sur son application, suivant les principes ci-dessus énoncés et devront adresser à la Commission leur réponse dans un délai d'un mois.

« En ce qui concerne le taux de la taxe, et afin qu'elle puisse donner un rendement égal à l'impôt actuel sur le chiffre d'affaires, la Commission pense que l'Administration devrait préparer, et le gouvernement proposer au Parlement une période expérimentale — par conséquent extrêmement faible — qui permettrait de connaître les assujettis futurs, la matière imposable, et de fixer, ensuite, le coefficient de la taxe unique, et même des coefficients différentiels suivant la nature ou la catégorie des produits. Pour certains d'entre eux, une taxe spécifique pourrait être envisagée.

« La Commission dressera une liste exacte des produits alimentaires de chacune des catégories prévues. »

Léon ESCOFFIER,
Député du Nord.

DANS LA MAGISTRATURE

Sont chargés pour 3 ans des fonctions de l'instruction aux tribunaux de 1re instance ci-après :

Nord. — Section d'Avesnes : M. Jacques, juge au siège, en remplacement de M. Jacquillard qui est nommé par le présent décret substitut du Procureur de la République près le tribunal de 1re instance du Nord, section de Valenciennes.

Est nommé greffier de justice de paix : Abbeville, Somme Canton-Nord : M. Poupart Raoul, en remplacement de M. Peltier, décédé.

A. Marchandier LILLE 11 Rue St-Pierre St-Paul TSF

Fournitures Générales pour la T.S.F. Le plus grand assortiment en PIECES DETACHEES en POSTES COMPLETS, HAUT-PARLEURS et POSTES à GALENES.

Catalogue 1928, le plus complet des CATALOGUES DE RADIO AVEC SCHEMAS. Prix : 1 fr., franco contre 1 fr. 50 en timbres-poste.

A LA CHAMBRE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

La Chambre expédie vendredi matin, avec une grande hâte une série de projets qui encombrent encore l'ordre du jour.

On vote d'abord plusieurs projets de loi, dont un accordant une dotation de vingt millions à l'Algérie pour son centenaire. M. QUEUILLE fait également voter un projet de loi concernant la répression des fraudes. M. Léon PERRIER en fait voter un concernant le régime douanier colonial.

Puis après un très court débat, l'assemblée adopte :

1° Le projet relatif au recrutement de l'armée ;

2° Le projet modifiant la procédure des actions en révision des baux de longue durée :

3° Divers accords douaniers avec la Belgique, la Suisse et l'Italie

4° Un projet de crédits pour les études du tracé du chemin de fer transsaharien, etc.

La Chambre adopte encore un projet de loi concernant, en cas de faillite les droits des acheteurs et vendeurs.

Un projet de loi concernant le rajustement des primes à la sériciculture.

Un projet de loi concernant les permissions de recherches en matière de concession de mines.

M. BARTHOU oppose la question préalable, en posant la question de confiance contre la discussion d'un rapport visant les propositions de modifications des lois sur la presse. La question préalable est votée par 328 voix contre 1..

Après la suspension de séance de 12 h. à 16 h., la Chambre continue de déblayer son ordre du jour.

Elle adopte le projet ayant pour objet l'application aux élections municipales et cantonales de la loi du 8 juin 1923 concernant la distribution des bulletins de vote et des circulaires électorales.

Pour les ouvriers mineurs

On adopte encore les projets concernant le droit de vote aux ouvriers mineurs retraités pour la nomination des administrateurs de la Caisse Autonome. L'extension des pouvoirs des délégués à la sécurité des ouvriers mineurs. Les emplois réservés aux anciens militaires pensionnés aux veuves et orphelins de guerre. La réduction de tarifs de chemin de fer pour les anciens militaires et marins invalides et réformés d'avant guerre ; le projet de loi tendant à approuver différents accords concernant les délimitations de la frontière franco-sarroise.

L'extension du droit syndical aux fonctionnaires

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. CHABRUN sur l'extension du droit syndical aux fonctionnaires.

M. POINCARE. — Pour les raisons que j'ai exposées, l'autre jour, le gouvernement entend lier la question du droit syndical à celle du statut des fonctionnaires. Je demande donc à la Chambre de voter la question préalable en lui donnant la signification de confiance.

MM. CHABRUN, PIQUEMAL, CORNAVIN, LEVRIE, combattent la question préalable. Celle-ci est néanmoins votée par 311 voix contre 199.

Le cas des députés communistes emprisonnés

M. Fernand BOUISSON, M. Jules URHY et plusieurs de ses collègues ont déposé une proposition ainsi conçue : la Chambre des députés, requiert la mise en liberté des députés communistes candidats, arrêtés et décide qu'aucune arrestation de députés candidats par la suite n'aura lieu, de façon à permettre le jeu de la constitution républicaine.

M. BARTHOU. — Le gouvernement demande à la Chambre d'opposer la question préalable à la proposition de résolution de M. Jules Uhry. En posant la question de confiance à ce propos, le gouvernement reste fidèle à l'attitude qu'il a toujours observée et il demande à la Chambre de faire de même.

Le gouvernement estime qu'il n'y a aucune différence à faire entre les députés et les autres citoyens.

M. Barthou rappelle qu'avant d'être arrêtés les députés communistes s'étaient eux-mêmes dérobés pendant l'intercession à l'action de la justice et que c'est ce qui a motivé l'attitude du gouvernement. Quant à ceux qui sont en fuite poursuit M. Barthou, ils ne sont pas amnistiés. Le gouvernement ne les gracie pas et ils seront arrêtés.

Les interjections se croisent violemment. Les députés communistes, furieux, interpellent violemment le Garde des Sceaux qui attend paisiblement à la tribune que l'orage soit passé.

M. Fernand Bouisson rappelle aux communistes qu'ils sont inscrits dans le débat et les invite à laisser parler le ministre.

M. BARTHOU, reprenant la parole rappelle alors que les députés communistes ont été condamnés pour provocations de militaires à la désobéissance. Le ministre sort de sa serviette un carton rouge et il ajoute : voilà un document qui ne peut être contesté par personne. C'est une carte d'adhérent au parti communiste en 1928. Non seulement l'adhérent a dû indiquer son nom, son adresse, la cellule, le rayon et le syndicat auxquels il appartient mais encore son grade, sa spécialité militaire, son affectation et le délai fixé pour rejoindre son régiment en cas de mobilisation.

Les adhérents du parti communiste peuvent être non seulement soldats mais encore des officiers qui ont reçu leur affectation par un ordre de service secret. Le parti communiste arrivera, par ce moyen, à avoir sur la mobilisation des données suffisantes pour lui permettre d'en entraver le fonctionnement.

Violents incidents

La colère des communistes n'a plus de bornes. Ils ne sont qu'une dizaine à leurs bancs, mais, debout, ils invectivent grossièrement le Garde des Sceaux. Le rôle de la Chambre, un instant indifférent finit par perdre patience et l'on voit notamment au centre MM. Loucheur et Franklin-Bouillon qui répondent énergiquement aux violences communistes. M. Barthou parle malgré les vociférations de ses adversaires qu'il arrive à dominer. « Le gouvernement, dit-il a averti la Chambre, la Chambre ne peut donc pas avoir l'excuse de l'ignorance et céder abdiquer serait pour elle trahir le pays ».

Comme M. Uhry dit que les cartes du front ne contiennent les mêmes indications. M. Taittinger l'apostrophe violemment.

S'adressant ensuite aux radicaux-socialistes, l'orateur les met en garde contre le danger qu'il y aurait au point de vue électoral de ne pas permettre aux députés communistes de se présenter devant leurs électeurs. « Quant à MM. Doriot et Duclos, ajoute-t-il, vous savez qu'ils comptent se présenter dans une réunion électorale, que la police le sait et qu'ils seront arrêtés au milieu des électeurs. »

Vote de la question préalable

M. PIQUEMAL prend ensuite violemment à partie le Garde des Sceaux. La Chambre devient de plus en plus houleuse. On n'entend que ballements de pupitres cris et coups de sonnette. Enfin l'orateur quitte la tribune. Après une intervention de M. Garchery **la question préalable opposée à la proposition Uhry est adoptée par 340 voix contre 150.**

Les postes de radiophonie

Après une suspension de séance la Chambre discute le cahier de crédits retour du Sénat.

M. MAQUET demande au gouvernement quelques explications à propos d'une disposition introduite par le Sénat à l'article qui vise les autorisations des postes de radiophonie.

Le Président du Conseil répond qu'il ne s'agit pas d'un texte du gouvernement, mais d'un texte auquel le Sénat tient, afin de permettre au gouvernement d'autoriser en Conseil des ministres, un nouveau poste intéressant comme celui de Strasbourg.

Le gouvernement entend d'ailleurs plutôt réduire le nombre des postes ainsi que sont obligés de faire d'autres.

L'ensemble du cahier est ensuite adopté.

Enfin la Chambre adopte encore divers projets notamment celui qui porte ouverture d'un crédit de 400.000 francs pour l'organisation d'un congrès international des étudiants en août 1928 ; le projet relatif à la caisse des invalides de la marine etc. Prochaine séance ce matin à 10 heures.

LES CREDITS POUR LES VICTIMES DES CALAMITES ATMOSPHERIQUES

M. Fernand Leroy, secrétaire général de la Préfecture du Nord, a présidé, hier, une assemblée de la Commission départementale, chargée de répartir entre les victimes des calamités atmosphériques survenues en 1927, le crédit alloué par l'Etat.

Le travail entrepris continuera au cours d'une seconde assemblée qui se tiendra samedi.

L'aménagement annuel des squares et jardins de Lille

Il exige une totalité de 240.000 plantes environ

La fleur, charme et parure de la terre, est l'enchantement des yeux, la beauté de nos jardins. Aussi, une grande ville comme Lille a-t-elle de nombreux squares et jardins publics qu'elle garnit de fleurs, soit en corbeilles, en plates-bandes, soit encore en groupes isolés.

Se rend-on compte suffisamment du travail annuel formidable qu'exige l'entretien, la mise en état d'une pareille et si « gigantesque » floraison ?...

Nous employons à dessein le mot « gigantesque », car, de renseignements qui nous sont fournis par M. Bédène, jardinier en chef de la ville de Lille, il découle que la capitale des Flandres utilise annuellement pour la décoration florale de ses parterres, le chiffre formidable de 240.000 plantes environ.

Jardiniers travaillant les plantes bouturées

Ces plantes se divisent en deux catégories plantes printanières, plantes estivales.

Les plantes printanières garnissent nos jardins de mars à mi-juin ; les plantes estivales, de mi-juin à novembre.

LES PLANTES PRINTANIERES

Quelques chiffres intéresseront certainement nos lecteurs. **Le Jardin Vauban** utilise à lui seul au printemps le chiffre respectable de 45.000 plantes dont les principales sont des Giroflées, des Murets, des Pensées, des Myosotis, des Primevères, des Pâquerettes, des Tulipes. Nous ne comptons pas dans ces chiffres les arbustes de pleine terre, les rosiers et les plantes qui restent à demeure dans le sol même du jardin.

Le Square Jussieu a une floraison printanière de 10.000 plantes apportées. Ses corbeilles et plates-bandes se garnissent en mars de 6.100 pensées, de 1.500 murets, de 500 pâquerettes et de 2.000 myosotis.

Au Jardin Botanique nous trouvons 11.500 plantes décoratives, soit 5.000 pensées 3.000 pâquerettes 1.500 myosotis 500 primevères, 2.000 giroflées. Nous ne comptons ici, ni les iris, ni les autres plantes fixes de pleine terre, et elles sont très nombreuses dans les plates-bandes rectangulaires du Jardin.

LES PLANTES D'ETE

Nous abordons ici les merveilles de l'année. Qui ne s'est extasié, en effet devant les véritables œuvres d'art que constituent en leur rutilence diaprée les corbeilles si artistiquement combinées de nos jardins.

De juin au début de novembre, **le Jardin Vauban** à lui seul s'ornemente de 4.000 Bégonias, de 2.000 Géraniums et de 1.500 Fuchsias, 1.800 Achyrantes, 800 Ageratums, 800 Calcéolaires, 300 Héliotropes parfumés, 200 Anthemis, 100 Pétunias, 1.500 Phalangium, 200 Glaïeuls, 200 Cannas, 400 Echeverias, 50 Capucines 800 Pyrèthre, 200 Abutilon, 200 Centaurées Candide, 1.200 Ficoïde, 500 Althernanthera, sans compter les Rosiers et autres plantes vivaces : Dahlias, Soleils, Rose-Trémières, Daturas, Seringuas, Agapantes, etc...

Pendant la période d'Eté, **le Jardin Botanique**, se pare de 1.800 Calcéolaires, de 200 Glaïeuls, 400 Héliotropes, 1.200 Mufliers, 1.000 pavots, 100 Pois de Senteur 100 Verveines 100 Soucis, 2.000 Géraniums, 2.000 Géraniums 2.000 Bégonias, 2.500 Achyrantes, 1.000 Ageratums, 1.000 Fuchsias, 1.400 Œillets d'Inde, 1.200 Reine-Marguerites, 300 Dahlias 100 Zinnias, 100 Capucines, 100 Soleils, 100 Immortelles, 600 Lobelias, 300 Pétunias, 100 Roses d'Inde, 200 Coléus, 20 Bananiers, 200 Cannas, 100 Eucalyptus, etc...

Le Square Jussieu enfin de son côté s'agrémente en Eté de la présence de 4.000 Bégonias divers, de 800 Géraniums, 600 Fuchsias, 400 Verveines, 400 Achyranthes, 400 Ageratums, 200 Héliotropes, 200 Lobelias.

Nous arrêtons là cette nomenclature qui risquerait de devenir fastidieuse. Il faudrait passer en revue tous les jardins publics de Lille. Notons que depuis l'an dernier, des décorations florales ont été agencées au Bois de Boulogne et au Bois de la Deûle et que, au surplus, les pylônes de la Grand'Place et de la rue Nationale se parent de Géraniums, de Pétunias, de Capucines, d'autres fleurs encore. Ces plantes sont vouées à la destruction annuelle. Elles sont desséchées par les fumées d'auto et par le vent assez dur qui souffle en courant d'air violent dans les artères de notre ville. On a beau les arroser, rien n'y fait.

LA PREPARATION DES PLANTES

Il faut ensemencer ou bouturer, il faut faire pousser toutes ces plantes. « Cette préparation s'opère dans les serres de la ville situées en majeure partie derrière le Jardin Vauban » nous explique M. Bédène.

Voyons, avec le jardinier en chef de la ville, les divers stades de ce travail délicat.

Voici d'abord les serres à multiplication. Les semis de Bégonias s'y opèrent sous double vitrage à forte température, 20 à 25 degrés environ, au début de janvier.

Le repiquage des premiers plants issus de graine se fait en terrine ou en cassette dans une terre légère siliceuse, environ trois semaines après la semaille. C'est un travail délicat et méticuleux qui exige, certes, de bons yeux, car les premières pousses de Bégonias sont minuscules, et qu'il se fait à l'aide de petites fourches de bois affilées dans des brindilles. Les ouvriers qui opèrent ce travail y font preuve d'une patience et d'une légèreté de main incroyable.

Un second repiquage se fait un bon mois après.

Si l'on constate que les jardins de la ville de Lille ont besoin de 35.000 Bégonias annuellement, on juge par cela même du travail gigantesque que cela représente.

Une troisième opération consiste en la mise au point de ces 35.000 plantes. Une quatrième en leur disposition en pleine terre dans les corbeilles ou plates-bandes de nos jardins.

Nombre d'autres plantes proviennent tels les Géraniums, de boutures faites en août précédent et qui, après enracinement sont mises en pot, rentrées en serre où elles sont conservées l'hiver comme plantes génératrices pour le bouturage nouveau opéré au printemps suivant.

Une troisième catégorie de plantes enfin provient de semis effectués en serre en février-mars. Ce sont principalement des Ageratums, des Héliotropes, des Reines-Marguerites, des Coleus, des Pétunias, des Pyrèthres, des Centaurées, des Capucines, des Verveines et autres plantes annuelles.

Nos lecteurs peuvent facilement se rendre compte par ces quelques données que tout cela réunit constitue un formidable travail. Le plaisir de nos yeux, quand nous nous promenons dans nos jolis jardins, est fait du travail de braves et modestes jardiniers. Sachons leur gré de leur effort et faisons respecter à nos enfants, respectons nous-mêmes les petits chefs-d'œuvre de jardinage qu'il nous est loisible d'admirer chaque année.

Y. BRIGGHE.

COUR D'APPEL DE DOUAI

LA RUINEUSE MESAVENTURE DU DROGMAN DE L'AMBASSADE TURQUE A MOSCOU

Etant parti de Constantinople pour rejoindre son poste à l'ambassade turque de Moscou, Effendi Chaffi, drogman cossu, avait imaginé de suivre le chemin des écoliers. L'occasion était bonne et, en ex-préfet officiel du gouvernement ottoman résolut de visiter Berlin d'abord, Paris ensuite, avant de gagner la capitale de l'U.R.S.S.

Hélas ! une bien désagréable aventure l'attendait qu'il n'avait pas prévue.

Arrivé à la gare de Jeumont, l'Orient-Express s'arrêta et les compartiments furent livrés, ainsi que les voyageurs, à la curiosité professionnelle des douaniers.

— Je n'ai rien à déclarer, répondit le drogman aux investigations interrogatives de l'employé.

Mais nullement satisfait, le douanier se rendit compte « de tactu » et découvrit quelques pierres précieuses qu'Effendi Chaffi avait insérées dans son portefeuille.

Invité à se rendre à la salle des visites, l'infortuné drogman fut fouillé et trouvé porteur d'une pochette qu'il avait dissimulée avec soin et qui contenait une superbe émeraude et neuf diamants, le tout d'une valeur de 105.000 francs.

La douane aussitôt confisqua les gemmes et intenta des poursuites contre Effendi Chaffi.

Devant le tribunal d'Avesnes, l'officier interprète de l'ambassade turque tente de se disculper.

— Je pensais, dit-il, que seule le tabac et les cigarettes étaient à déclarer à la douane. D'autre part, si l'on a trouvé sur moi toutes ces pierres précieuses c'est qu'il n'est pas possible sous le régime soviétique d'avoir quelques biens. Voilà pourquoi j'avais pris la précaution de transformer en diamants et émeraudes les bank-notes que je possédais.

Malheureusement pour lui les juges avesnois n'admirent point ces explications et *ils condamnèrent le drogman à 1 mois de prison et à 111.576 francs d'amende. la confiscation des pierres précieuses étant confirmée.*

Effendi Chaffi fit appel. Mais il avait depuis regagné Moscou, et il ne se présentait pas, hier, devant la Chambre des Appels correctionnels.

Et la Cour a purement et simplement confirmé la décision des premiers juges.

A noter qu'à la suite de cette ruineuse mésaventure, le drogman s'est vu révoquer de ses fonctions par son gouvernement.

Pauvre Effendi !

R. J.

LA POLLUTION DES EAUX

Dans notre édition d'hier, nous avons dit que la Société « Le Poisson Rouge » avait intenté un procès pour pollution des eaux à M. Sylvère, directeur d'une distillerie située entre LA GORGUE-ET-ESTAIRES, en bordure de la Lys, et que ce dernier avait été condamné à 100 francs d'amende et à 20.000 francs de dommages-intérêts envers la Société des pêcheurs de Dunkerque.

Or, le président du Syndicat des Pêcheurs à la Ligne du département du Nord nous prie de dire que ledit procès ne fut pas intenté par la Société « Le Poisson Rouge », mais bien par le Syndicat des Pêcheurs à la Ligne du Nord.

M. Sylvère, en qualité de directeur, devra payer 100 francs d'amende et 20.000 francs de dommages-intérêts envers la partie civile, en l'espèce le Syndicat des Pêcheurs à la Ligne et riverains du Nord.

Un congrès de tribunaux de commerce à Roubaix

Au Palais de Justice de Roubaix s'est tenu le Congrès annuel des Tribunaux de Commerce du ressort de Douai et d'Amiens.

M. Louis Toulemonde, président du Tribunal de Commerce de Roubaix, présidait, ayant comme assesseurs MM. Valentin, ancien président du Tribunal de Commerce de Roubaix, et Flinois, du Tribunal de Commerce d'Arras.

Après avoir souhaité la bienvenue aux congressistes, M. Goffin, juge au Tribunal de Roubaix, a parlé de l'extension de la compétence territoriale des tribunaux de commerce. Le projet de loi Bignon sur la nomination du président des tribunaux par les juges fut ensuite examiné par M. Henri Trouvost.

Les questions relatives à l'obligation de déclaration de candidature des nouveaux membres des tribunaux et au mode de scrutin préféré furent ensuite traitées par M. Louis Lepoutre.

La séance, levée à 12 h. 15, fut suivie d'un banquet au Cercle de l'Industrie.

REMBOURSEMENT DE CAISSE D'EPARGNE A VUE DANS LES BUREAUX DE POSTE

En instituant un service de comptes locaux pour remboursements payables à vue, l'Administration des P.T.T. a voulu donner une facilité nouvelle aux déposants qui peuvent obtenir au bureau de poste de leur choix le retrait immédiat des sommes inscrites à leur compte d'épargne.

Ce but n'est complètement atteint que lors que les déposants effectuent leurs opérations au bureau détenteur de leur compte local : tout versement opéré dans un autre bureau n'est en effet, inscrit au compte local qu'après un délai de plusieurs jours, pendant lequel le déposant ne peut pas disposer de la totalité de son avoir, et toute demande de retrait à payer par un bureau autre que celui qui détient le compte local transite obligatoirement par ce dernier bureau, ce qui entraîne d'inévitables retards.

Dans le but de remédier à cette situation, les titulaires d'un compte d'épargne local ont intérêt à effectuer leurs opérations au bureau détenteur de ce compte ou à en demander le transfert à tout autre bureau de leur choix.

PRETS D'HONNEUR ET BOURSES

On nous communique :

« Le concours pour l'obtention des prêts d'honneur du ministère de l'Instruction publique et des bourses du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine, aura lieu le jeudi 22 mars 1928 pour les épreuves écrites et le jeudi 29 mars pour les épreuves orales.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de l'Ecole Breguet, 81, rue Falguière (XVe), jusqu'au 20 mars inclus, dernier délai.

Questions politiques

UN MANIFESTE DU GROUPE SENATORIAL DE LA GAUCHE DEMOCRATIQUE RADICALE-SOCIALISTE.

On publie le texte d'un appel adressé aux électeurs par le groupe sénatorial de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste. Dans ce manifeste, qui a été rédigé par MM. Bienvenu Martin, président du groupe, Cuminal et Schrameck, il est dit notamment :

« La législature expirante a été très attaquée. Elle le sera encore au cours de la période électorale. L'esprit de parti ignore la justice. Elle aura eu cependant le mérite, au milieu de lourdes difficultés financières léguées par la guerre et aggravées par le Bloc National, de mettre fin à la politique ruineuse des emprunts, d'incorporer dans le budget ordinaire le budget des dépenses recouvrables qui masquait la vérité au pays, d'établir un solide équilibre budgétaire et de préparer ainsi les voies à la restauration du franc. Le ministère Herriot a commencé la tâche avec courage, mais il a succombé sous les coups répétés des puissances de réaction. Les ministères Painlevé et Briand se sont usés à leur tour. Le ministère Poincaré a repris l'œuvre et l'a continuée avec succès. Tous ont droit à la reconnaissance publique.

« Les républicains n'ont rien à renier du travail accompli au cours de ces quatre années. Mais ils veulent plus pour l'avenir : réformes et progrès social ne sauraient rester interrompus. Achever le plus rapidement possible le redressement financier, aménager les impôts d'une manière plus équitable surtout au regard des travailleurs. Prendre enfin les mesures nécessaires pour diminuer le coût de la vie, défendre et fortifier l'école laïque, rendre l'instruction à tous les degrés accessible à tous les enfants, sans autre distinction que celle du travail et du mérite, exercer une vigilance attentive sur les grands intérêts de l'industrie, du commerce et de l'agriculture en unissant dans la même sollicitude tous les collaborateurs de production nationale, développer les échanges avec les colonies et l'étranger, notamment par une meilleure organisation de la marine marchande, assurer dans les délais fixés l'application tant de la loi tutélaire sur les assurances sociales que de la loi réduisant à un an la durée du service militaire : tels sont, parmi tant d'autres, quelques-uns des problèmes qui s'imposeront à la diligence du Parlement, dès la reprise de sa session.

« Pour les résoudre dans un esprit démocratique il est indispensable, chers Concitoyens, que vous n'accordiez votre confiance qu'à des hommes de gauche éprouvés.

« Barrez la route à la fois au fascisme et au communisme comme ceux qui veulent saper les lois fondamentales du régime.

« Ne remettez les destinées de la République qu'à des hommes vraiment dignes par leur valeur morale et la fermeté de leurs convictions laïques et sociales, de continuer sa glorieuse histoire. Il y va de l'avenir du Pays et de la paix du monde. »

Le manifeste est signé : « Le Bureau et le Comité directeur du Groupe ».

ARRESTATION D'UN AUTONOMISTE ALSACIEN

Sur mandat de M. Mitton, juge d'instruction à Mulhouse, les inspecteurs de la police mobile, sous les ordres de M. Suger, commissaire spécial à Mulhouse, se sont rendus hier après-midi à Dannemarie Haut-Rhin pour procéder à l'arrestation du docteur Ricklin.

Pendant que le mandat d'amener était signifié au docteur Ricklin, des inspecteurs se rendaient dans la même ville chez M. Mattera, percepteur, à Dannemarie-Campagne, lequel doit prochainement épouser une cousine du docteur Ricklin. Une perquisition a eu lieu chez M. Mattera. Le docteur Ricklin sera transféré à la prison de Mulhouse.

CHAPEAUX ABBAYE 2, Rue Esquermoise — LILLE —

La Politique régionale

Pour les élections législatives

DANS LE PAS-DE-CALAIS

LES CANDIDATS DU PARTI COMMUNISTE

L'organe officiel du Parti communiste du Nord publie la liste suivante des candidats communistes aux élections législatives prochaines :

ARRONDISSEMENT D'ARRAS. — *1re circonscription* Arras (Nord), Arras (Sud), Beaumetz-les-Loges, Pas et Vimy) : Paul Bachelet, cheminot. — *2e circonscription* Bapaume, Bertincourt, Croisilles, Marquion et Vitry-en-Artois : Ernest Place, cheminot.

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE. — *1re circonscription* Laventie, Lillers et Norrent-Fontes : Florimond Obry, secrétaire départemental de l'A.R.A.C. — *2e circonscription* (Lens Est) : Adolphe Mangematin, délégué mineur. — *3e circonscription* Lens (Ouest) : Clotaire Goudet, délégué-mineur. — *4e circonscription* Béthune et Cambrai) : Emile Dupont, délégué-mineur. — *5e circonscription* (Carvin) : Arthur Ramette, ouvrier métallurgiste secrétaire départemental du Parti communiste. — *6e circonscription* (Houdain) : Georges Vasseur, ouvrier mineur congédié.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE. — *1re circonscription* (Boulogne Nord) et Boulogne (Sud) : Georges Bonne, ouvrier paveur. — *2e circonscription* Calais (Nord-Ouest). Calais (Sud-Est) : Alfred Lejeune, dessinateur en tulle et dentelle — *3e circonscription* Desvres, Guines, Marquise et Samer : Auguste Ohier, postier, secrétaire du rayon communiste de Boulogne.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL. — *Circonscription* de Campagne-les-Hesdin, Etaples, Fruges, Hesdin et Montreuil : Léon Bosredon, mutilé 100 %.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER. — *1re circonscription* Aire, St-Omer (Nord) et St-Omer (Sud) : Paul Caron, ouvrier mineur du four secrétaire du rayon communiste de Béthune. — *2e circonscription* Ardres, Audruicq, Fauquembergues et Lumbres : Charles Leval, employé.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL. — *Circonscription* de Aubigny, Auxi-le-Château, Avesnes-le-Comte, Heuchin, Le Parcq et St-Pol : Charles Benoit, cheminot.

FEUILLETON DU 17 MARS 1928. — N° 63

Maintenant, il avait cessé de rire et sa voix grave avait des inflexions profondes et tendres qui eussent ému un rocher.

Hélène, elle, se contenta de hausser les épaules.

— Oui, je t'aimais, reprit Lucien, je t'aimais jusqu'à l'idolâtrie. Rappelle-toi. Ai-je fait quelque chose qui n'ait été en vue de te plaire, de faire ton bonheur ?

Obstinée, elle se taisait.

— Tu ne veux pas te souvenir ? A ton aise. Seulement, où je forcerai bien ta mémoire, ce ne sera pas à l'occasion de mes bontés, mais à celle de tes méfaits.

Comme elle sursautait, il répéta :

— Oui, tes méfaits, je pourrais dire tes crimes.

Du regard, Hélène le bravait.

Très calme, il reprit :

— Tu m'as trompé odieusement, lâchement, salement. Oh ! j'ai été long à m'en rendre compte. Ton intrigue avec Marnin dont je ne démêle pas encore toute la hideur, mais où tu as joué un bien vilain rôle, ton intrigue avec Marnin m'avait échappé, d'autres aussi, sans doute. Il a fallu une dénonciation, accompagnée de preuves, pour m'ouvrir les yeux. J'ai souffert mille tortures. Mais je t'aimais tant que je te cherchais encore des excuses, même étant convaincu de ton indignité. Ça a été pour moi une révélation atroce sous le coup de laquelle j'ai pensé mourir. Accuse-moi tant que tu voudras ; si j'ai cherché à oublier, n'est-ce pas toi qui en es responsable ? Et puis je t'ai vue, j'ai eu cette curiosité lamentable de vouloir voir mon infortune. Ah ! j'ai été édifié ! Quelle honte ! quelle dégradante misère ! De cette minute, date le coup de grâce pour moi. Pour ne plus t'aimer, je me suis abruti dans la boisson. Et toi, au lieu de m'en empêcher, d'essayer de me retenir, tu en as profité, tu as continué ta vie de noce et de vice. N'est-ce pas ta faute si, cherchant un autre intérieur que le mien, je suis ensuite allé au cercle ? Et là, j'ai joué, j'ai perdu... Sans toi, sans ton inconduite, sans ton indifférence, je n'en serais jamais venu là. C'est toi, la grande, la seule responsable de notre ruine. Il faut que tu le saches. J'ai voulu te le dire, avant de t'envoyer porter ailleurs ta beauté malfaisante et ton charme fatal. Va, tu peux t'en aller, avec tous tes bijoux, sans en oublier un seul ! Quitte cette maison où j'avais rêvé de faire ton bonheur, sors-en avant que, par ta faute, mon malheur se parachève. Allons ! va-t-en, va-t-en vite !

Il lui avait lâché les mains et la poussait vers la porte.

Sans mot dire, elle en franchit le seuil, tête basse, comme honteuse.

Que se passait-il en elle à cet instant ? Etait-ce un regret, un remords qui courbait ainsi son front ?

Ou bien réfléchissait-elle à ce qu'elle allait emporter et à sa destinée future ?

Lucien Delval ne s'en souciait plus.

Il s'était évertué à se dominer, à maîtriser sa colère, et il avait réussi ainsi à dire tout ce qu'il avait sur le cœur.

Seulement à présent qu'Hélène n'était plus là, cette force factice qu'il avait dû appeler à son secours pour la dominer et la chasser, l'abandonnait peu à peu.

Il se sentait faible, hésitant, entre veille et sommeil, comme au sortir d'une grande douleur.

Allait-il pleurer, boire encore ou essayer de ne penser à rien ?

Il n'avait pas la force de choisir.

Ses yeux se posaient sur les objets familiers sans les voir, et il aurait pourtant voulu les détailler encore une fois avant de s'en séparer.

Ne lui rappelaient-ils pas tous ceux qui lui avaient été chers, qu'il avait aimés, et qui s'étaient détachés de lui ?

Sous l'influence de cette réflexion, il pensa tout haut, laissant s'exhaler cette plainte, qui peuplait sa solitude :

— Allons, murmura-t-il, la coupe est maintenant pleine. On ne peut être plus seul dans la vie que je le suis aujourd'hui !

— Tu m'oublies, père ! répondit derrière lui une voix très douce.

CHAPITRE IV

CŒUR FILIAL

Au son de cette voix autrefois si chère, et dont le tremblement décelait l'émotion, Lucien Delval s'était retourné.

Maryse, debout dans l'encadrement de la porte, considérait son père de ses yeux pleins de tendresse et demeurait immobile, n'osant pas entrer.

— Toi, s'exclama le fabricant, à la fois surpris et ému.

— Oui, père, c'est moi qui viens d'apprendre tes soucis et qui viens te demander si je puis t'être utile à quelque chose.

Elle restait à la même place, sans un mouvement, mais les grands yeux clairs disaient si éloquemment la tendresse et la pitié dont son jeune cœur débordait que l'industriel ne put se méprendre sur les sentiments de sa fille.

— Mon enfant ! ma chère petite ! bégaya-t-il en tendant les bras, cependant que des larmes bien douces inondaient son visage.

Maryse n'attendait que cet appel pour se jeter aux pieds de son père.

En un instant, elle se trouva à genoux devant lui, caressant ses mains, murmurant des paroles douces et apaisantes.

Les années n'avaient pas changé la petite étudiante volontaire et résolue.

Sa taille fine, moulée dans un tailleur printanier, avait conservé sa sveltesse et son élégance, ses jambes nerveuses n'avaient rien perdu de leur finesse et son visage gardait la fraîcheur veloutée d'un fruit mûr dans l'encadrement des tresses sombres passant sous le feutre seyant.

— Ma petite fille ! ma petite fille ! répétait Lucien Delval troublé de la retrouver si identiquement pareille à elle-même, émû de la sentir près de lui dans cette minute où il s'était cru si isolé.

Par quel miracle Maryse s'était-elle trouvée là au moment précis où il avait besoin d'elle ?

Lucien n'arrivait pas à se l'expliquer et il n'osait pas interroger son enfant.

C'était pourtant fort simple.

La jeune fille n'avait pas cessé d'entretenir des rapports presque journaliers avec un certain nombre d'ouvriers de la fabrique.

Ce n'était pas parce qu'elle avait quitté le foyer paternel que ces braves gens, habitués à ses soins et à ses conseils, devaient pâtir de son absence.

Tous ceux qui avaient besoin d'elle savaient où la trouver chaque matin, puisque maintenant elle faisait partie du service d'un des médecins de l'hôpital Tenon.

Elle avait donc continué à visiter assidûment certaines familles où sa bonté et sa science la faisaient adorer.

Là, on lui donnait des nouvelles de la fabrique.

Elle avait su l'accusation portée contre Marnin, son arrestation, le départ de Suzanne et de ses enfants.

Persuadée de l'innocence du comptable, Maryse avait cherché vainement à revoir la femme de l'infortuné Pierre.

On ne savait pas où elle était et personne n'avait pu lui en donner des nouvelles, non plus que de Claude et de fillette.

On lui avait appris aussi le départ de son frère.

C'était même la seule chose dont tous ceux qui portaient un peu d'amitié à la famille Delval se réjouissaient, car Jacques n'avait su que se faire détester.

Et puis, avec toutes sortes de précautions, on avait laissé entendre à la jeune fille que les affaires allaient mal.

Elle ne s'en était pas beaucoup inquiétée, connaissant son père comme un lutteur vaillant et intrépide.

Enfin, une brave femme, à qui Maryse demandait des nouvelles de l'industriel, avait osé avouer :

— Il a bien changé, mademoiselle. Il ne s'occupe malheureusement plus de grand' chose. On dirait que c'est un homme qui a des chagrins et qui veut les oublier.

Cette fois elle s'était émue.

Son père était-il malade ?

— Hélas, avait répondu la bonne femme, il vaudrait mieux qu'il soit malade ; il se soignerait et guérirait.

— Mais alors qu'a-t-il ? avait interrogé anxieusement la jeune fille.

— Oh ! rien. Il s'efforce de se consoler comme il peut.

— Que faut-il comprendre ?

— Il n'est plus jamais là... et rentre dans des états !

— Est-ce possible ? Lui... il boit ?

— Comme vous dites, ma chère demoiselle, et il paraît que ce n'est pas tout.

— Qu'y a-t-il encore ?

— On dit qu'il joue..

— Mon Dieu !

Maryse avait ressenti un profond chagrin de ce qu'elle venait d'entendre ; cette dégradation de son père lui était plus cruelle que tout au monde.

Mais qu'y pouvait-elle ?

Lucien Delval l'avait chassée, elle n'osait pas se représenter à ses yeux, surtout tant que sa belle-mère aurait une influence sur lui.

(A suivre.)

Tous droits de reproduction, traduction et adaptation théâtrale ou cinématographique réservés pour tous pays. Copyright by Maxime La Tour. 1927.